



PRÉFET DE L' AISNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Édition partie 16 du mois de Juillet 2022

PRÉFECTURE

CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN

Direction générale

— Décision n° 2022/4019, en date du 15 juillet 2022, portant délégation de signature à M. Jean-Michel HUT, Directeur-adjoint de la DALI et Directeur de la fonction achats des établissements partie du GHT Aisne Nord – Haute Somme.



DIRECTION GENERALE

Affaire suivie par : M. GERMONT

FG/SV

**DÉCISION N° 2022/4019
PORTANT DÉLÉGATION PERMANENTE DE SIGNATURE
à M. Jean-Michel HUT,
Directeur-Adjoint chargé de la DALI
(Direction des Achats, de la Logistique et des Investissements)
et Directeur de la fonction Achats des établissements partie
du GHT Aisne Nord – Haute Somme**

Le directeur du centre hospitalier,

Vu l'article L.6143-7 du code de la santé publique,

Vu les articles D.6143-33 à D.6143-36 dudit code relatifs aux modalités de délégation de signature des directeurs,

Considérant la nomination de M. Christophe BLANCHARD dans les fonctions de directeur du centre hospitalier de SAINT-QUENTIN par arrêté du 26 décembre 2019 de Mme la Directrice Générale du Centre National de Gestion,

Vu le procès-verbal du 13 janvier 2020 installant M. Christophe BLANCHARD dans ses fonctions à compter de cette même date,

Considérant le contrat de recrutement de M. Jean-Michel HUT dans les fonctions de directeur-adjoint du centre hospitalier de Saint-Quentin en date du 8 novembre 2021,

Vu la convention de mise à disposition de M. Stéphane SCOQUART entre le CH de Saint-Quentin et le CH de Chauny en date du 4 juillet 2022,

Vu la nomination de Mme Sophie THOUANT, en qualité d'Acheteuse et Adjointe du Responsable Achats et de la commande publique au 1^{er} juillet 2022,

Vu la nomination de Mme Maria GRASSANO, en qualité d'Ingénieur en Chef du Service Biomédical, en date du 5 novembre 2010,

Vu la nomination de M. Manuel LOPES, en qualité d'Ingénieur en Chef au Service Technique, en date du 1^{er} juillet 2009,

Vu la nomination de M. Lionel WACK, en qualité d'Ingénieur logistique en date du 11 mars 2013,

Direction Générale : FG/SV – Le 13/07/2022
Décision n°2022/4019– Délégation de signature M. HUT- DALI

Vu la nomination de M. Yannick LUCET, Technicien hospitalier en qualité de Responsable du Magasin Général en date du 2 mars 2015,

Vu la nomination de M. Sylvain FIEVRE, Technicien hospitalier en qualité de Responsable de la Restauration en date du 2 novembre 2015,

Vu la nomination de M. Ludovic LIZERE, Technicien Supérieur Hospitalier, Responsable du Service central de la Sécurité en date du 23 septembre 1991,

Vu la nomination de M. Philippe DELPLACE, Agent de maîtrise en qualité d'adjoint du Responsable du Service central de la Sécurité en date du 13 février 1995,

Vu l'organigramme de direction et l'organigramme de la Direction des Achats, de la Logistique et des Investissements en vigueur au 13 juillet 2022,

D É C I D E :

ARTICLE 1^{er} :

Délégation permanente est donnée à M. Jean-Michel HUT :

- En sa qualité de directeur-adjoint au centre hospitalier de Saint-Quentin, pour signer les actes, décisions, pièces et correspondances relatives à ses attributions en sa qualité de Directeur des Achats, de la Logistique et des Investissements au centre hospitalier de Saint-Quentin.
- En sa qualité de directeur-adjoint en charge de la fonction achat du Groupement Hospitalier de Territoire Aisne Nord - Haute Somme pour conclure les marchés publics inférieurs aux seuils des procédures formalisées pour les fournitures, services et travaux des établissements du Groupement Hospitalier de Territoire.

ARTICLE 2 :

Sont exclus de la délégation consentie par l'article 1^{er} de la présente décision :

- les marchés publics, dont le montant est supérieur aux seuils des procédures formalisées,
- les contrats, conventions et commandes concernant des matériels ou prestations dont le coût unitaire est supérieur aux seuils des procédures formalisées
- les correspondances avec les organisations syndicales, les élus, la tutelle et les autorités extérieures,
- les notes de service générales,

Sous réserve des dispositions de la décision n° 2022/3807 du 1^{er} juillet 2022 portant délégation générale de signature.

Direction Générale : FG/SV – Le 13/07/2022
 Décision n°2022/4019 – Délégation de signature M. HUT- DALI

ARTICLE 3 :

Pour la passation des commandes d'un montant inférieur à 10 000 € HT, par code catégorie homogène, pour les fournitures et services et de 20 000 € HT par code catégorie homogène pour les travaux, des délégations de signature pour chaque établissement partie du GHT sont établies.

ARTICLE 4 :

Pour les services de la DALI du centre hospitalier de Saint-Quentin, les délégations de signature sont établies comme suit :

- **Pour le service approvisionnement**, en cas d'absence de M. Jean-Michel HUT, cette délégation est exercée par M. Stéphane SCOQUART, Ingénieur Hospitalier et en son absence, par Mme Sophie THOUANT, Acheteuse et Adjointe du Responsable Achats et de la commande publique en excluant :

- Les marchés publics.
- Les contrats, conventions et commandes concernant des matériels ou prestations dont le coût unitaire est supérieur à 10 000 € HT.

- **Pour les investissements :**

→ **Travaux et Services Techniques :**

En cas d'absence de M. Jean-Michel HUT, cette délégation est exercée par M. Manuel LOPES, Ingénieur en Chef au Service Technique pour signer les actes, décisions, pièces et correspondances relatives à ses attributions en excluant :

- Les marchés publics.
- Les contrats, conventions, commandes et liquidations concernant des matériels ou prestations dont le coût est supérieur à 10 000 € HT pour les fournitures et services et de 20 000 € HT pour les travaux.

→ **Biomédical :**

En cas d'absence de M. Jean-Michel HUT, cette délégation est exercée par Mme Maria GRASSANO, Ingénieur en Chef du Service Biomédical pour signer les actes, décisions et pièces et correspondances relatives à ses attributions en excluant :

- Les marchés publics.
- Les contrats, conventions, commandes et liquidations concernant des matériels ou prestations dont le coût est supérieur à 10 000 € HT pour les fournitures et services et de 20 000 € HT pour les travaux.

→ **Service logistique (hôtellerie, restauration, magasin et blanchisserie) :**

Direction Générale : FG/SV – Le 13/07/2022
 Décision n°2022/4019 – Délégation de signature M. HUT- DALI

En cas d'absence de M. Jean-Michel HUT, cette délégation est exercée par M. Lionel WACK, Ingénieur logistique pour la signature exclusive des commandes de ces secteurs à hauteur d'un montant maximal de 5 000 € HT pour les fournitures et services.

En cas d'absence de M. Lionel WACK cette délégation est donnée à et selon l'ordre suivant : M. Yannick LUCET et M. Sylvain FIEVRE.

• **Pour le service sécurité :**

En cas d'absence de M. Jean-Michel HUT, cette délégation permanente est donnée à Ludovic LIZERE, Technicien Supérieur Hospitalier, Responsable du Service central de la Sécurité pour signer exclusivement les commandes de ce secteur à hauteur d'un montant maximal de 5 000 € HT pour les fournitures et services.

En cas d'absence de M. Ludovic LIZERE cette délégation est donnée à M. Philippe DELPLACE, agent de maitrise principal pour un montant maximal de 5 000 € HT pour les fournitures et services.

ARTICLE 5 :

L'intéressé s'engage à n'user de cette délégation que dans le cadre strict de ses attributions et dans le respect de la réglementation en vigueur et à en rendre compte au Directeur, en cas de difficulté d'appréciation et de mise en œuvre.

ARTICLE 6 :

Cette décision annule et remplace la décision n° 2021/4047 du 9 novembre 2021.

Fait à SAINT-QUENTIN, le 15 juillet 2022

LE DIRECTEUR

C. BLANCHARD

Christophe BLANCHARD



DESTINATAIRES :

- M. HUT
- M. SCOQUART
- Mme THOUANT
- M. LOPES
- Mme GRASSANO
- M. WACK
- M. LUCET - M. FIEVRE
- M. LIZERE – M. DELPLACE
- M. GRENIER, trésorier principal -
- Dossier délégation de signature -
- Dossier Intéressé(es) -

Direction Générale : FG/SV – Le 13/07/2022
 Décision n°2022/4019 – Délégation de signature M. HUT- DALI